



# MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT



Les opérations de chargement et de déchargement ainsi définies doivent faire l'objet d'un document écrit au préalable, dit "protocole de sécurité", remplaçant le plan de prévention.

## DURÉE

1 jour - 7 heures.

## PUBLIC

Chef d'entreprise, responsable logistique, magasinier, bureau d'étude logistique, responsable technique...

## EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

## MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

## VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power Point, livret de formation.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art. R4515-1 du Code du travail.  
Loi du 31/12/1991.  
Arrêté du 26 avril 1996.

## ACCESSIBILITÉ

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Analyser et prévenir les risques liés aux opérations de chargement/déchargement. Effectuer en toute sécurité les opérations de chargement/déchargement.

Mettre en place un protocole de sécurité.

## CONTENU

- ⇒ Les dispositions réglementaires du plan de prévention ;
- ⇒ La responsabilité civile de l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice ;
- ⇒ L'évaluation des risques au travers de l'interaction des risques entre l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice (document unique) ;
- ⇒ Le rôle des différents interlocuteurs internes et externes ;
- ⇒ La communication et la signalisation ;
- ⇒ Analyse et mise en pratique à partir d'un document interne ou externe ;
- ⇒ Lien entre le plan de prévention et le document unique.

## FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

## FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT06-MPC